



## PRESENTATION DU MBDHP

Le MBDHP est une association nationale de droits humains créée le 19 février 1989 au moment où le Burkina Faso vivait encore sous le régime d'exception du « front populaire ». Le pays sortait des dures années de répression imposées par le Conseil national de la révolution aux démocrates, aux syndicalistes et bien d'autres personnes considérées comme des contre-révolutionnaires.

De ce fait, la création du MBDHP fut la réponse apportée par un groupe de burkinabé à un déficit ressenti en matière de respect des droits humains et des principes démocratiques. Cette prise de conscience a permis la création et le développement du Mouvement dont la pertinence des actions est aujourd'hui unanimement reconnue et saluée.

### Missions, Vision et Stratégie

### Domaines d'intervention habituels

### Zones d'intervention

La mission fondamentale du MBDHP est de promouvoir et de protéger les droits et libertés des citoyens, en œuvrant à l'élargissement des espaces de libertés favorisant une participation des populations au développement politique, économique et social du Burkina.

Pour ce faire, il utilise divers moyens selon les circonstances : sensibilisations, médiation, dénonciation, coalition, pétition, plaidoyer, aide juridique et judiciaire, conseils, etc.

Conformément à sa triple mission de promotion, de protection et de défense des droits humains, le MBDHP intervient dans les domaines suivants :

- Promotion d'une culture de tolérance et de coexistence pacifique et harmonieuse ;
- Prévention et gestion des conflits ;
- Aide juridique et assistance judiciaire aux victimes de violations des droits humains ;
- Suivi, documentation et rapportage des cas de violations des droits humains ;
- Suivi citoyen ;
- Plaidoyers pour l'amélioration de la situation des droits humains.

Le MBDHP est présent sur l'ensemble du territoire national à travers des sections dans les quarante-cinq (45) sections du Burkina Faso. Ces sections constituent le premier échelon de représentation du Mouvement. Le second échelon est la sous-section au niveau des départements. Le MBDHP dispose d'une centaine de sous-sections. Les comités sectoriels et de villages constituent le troisième échelon de représentation du mouvement. Cette structuration territoriale permet au MBDHP d'être présent sur le terrain et de pouvoir agir sur l'ensemble du territoire national et directement au sein des communautés.

## Nos Evenements

### Célébration du 13 décembre

<mailto:irmeya@mbdhp.bf>

octobre 25, 2021

## Documentation

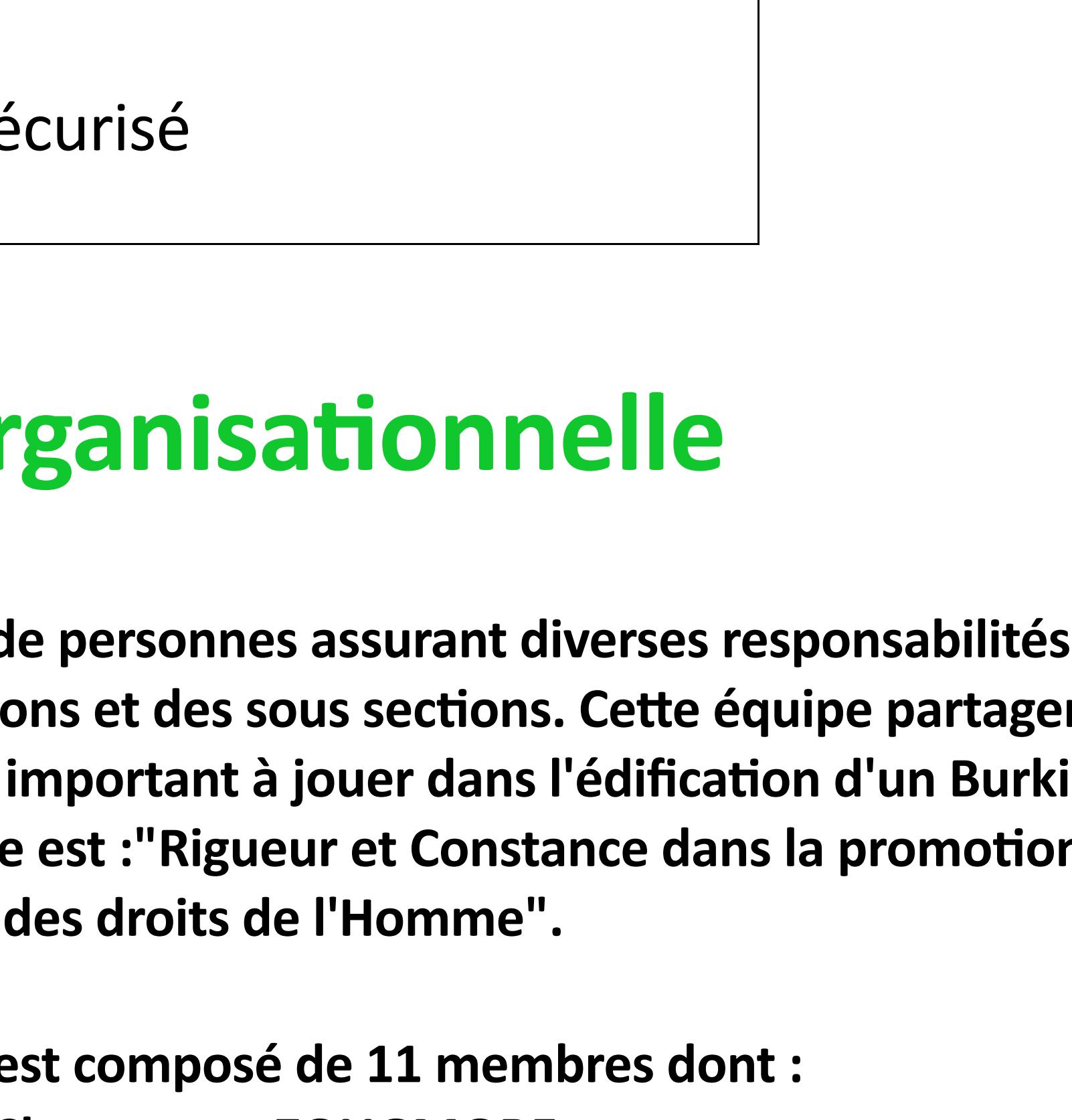
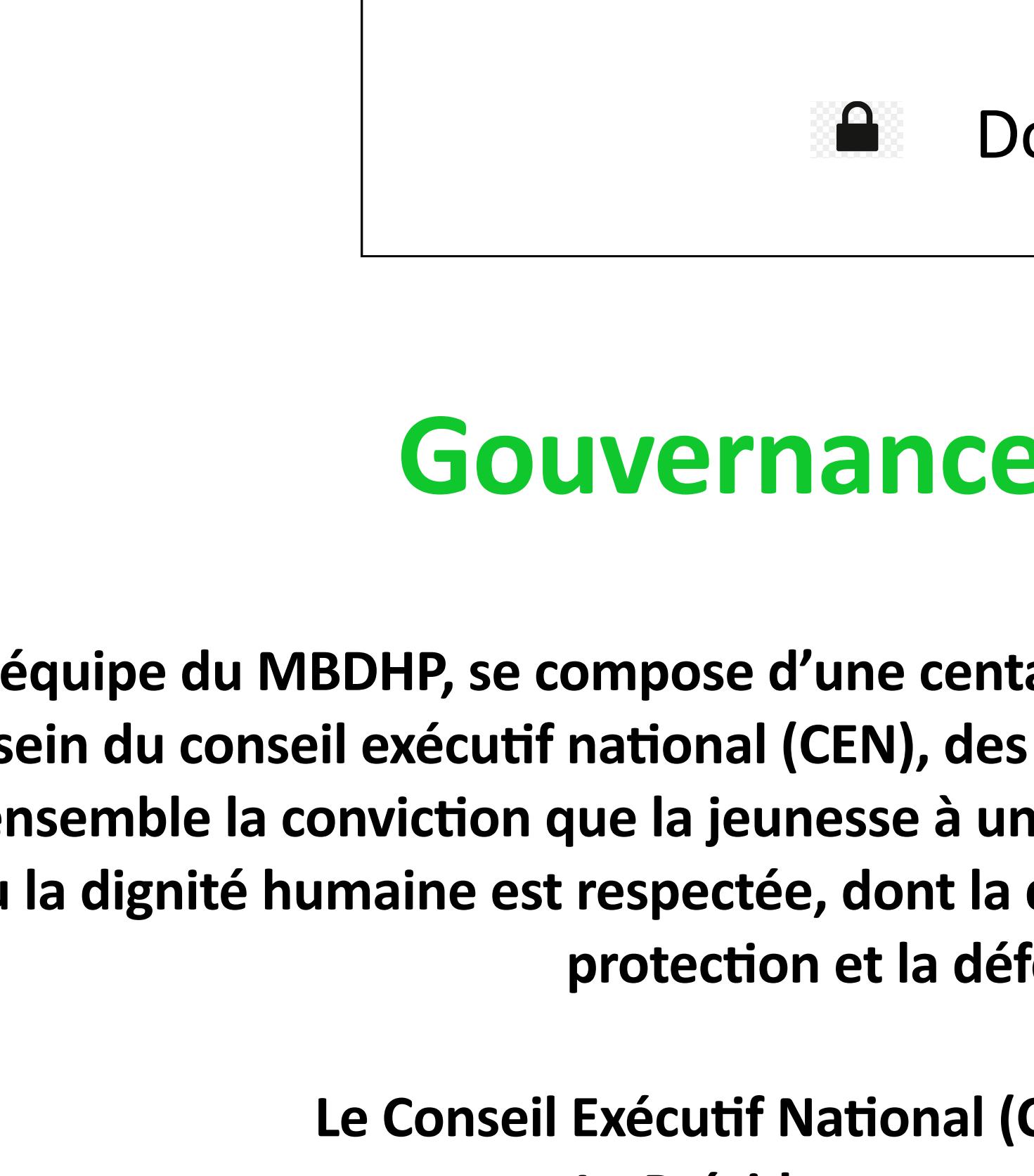
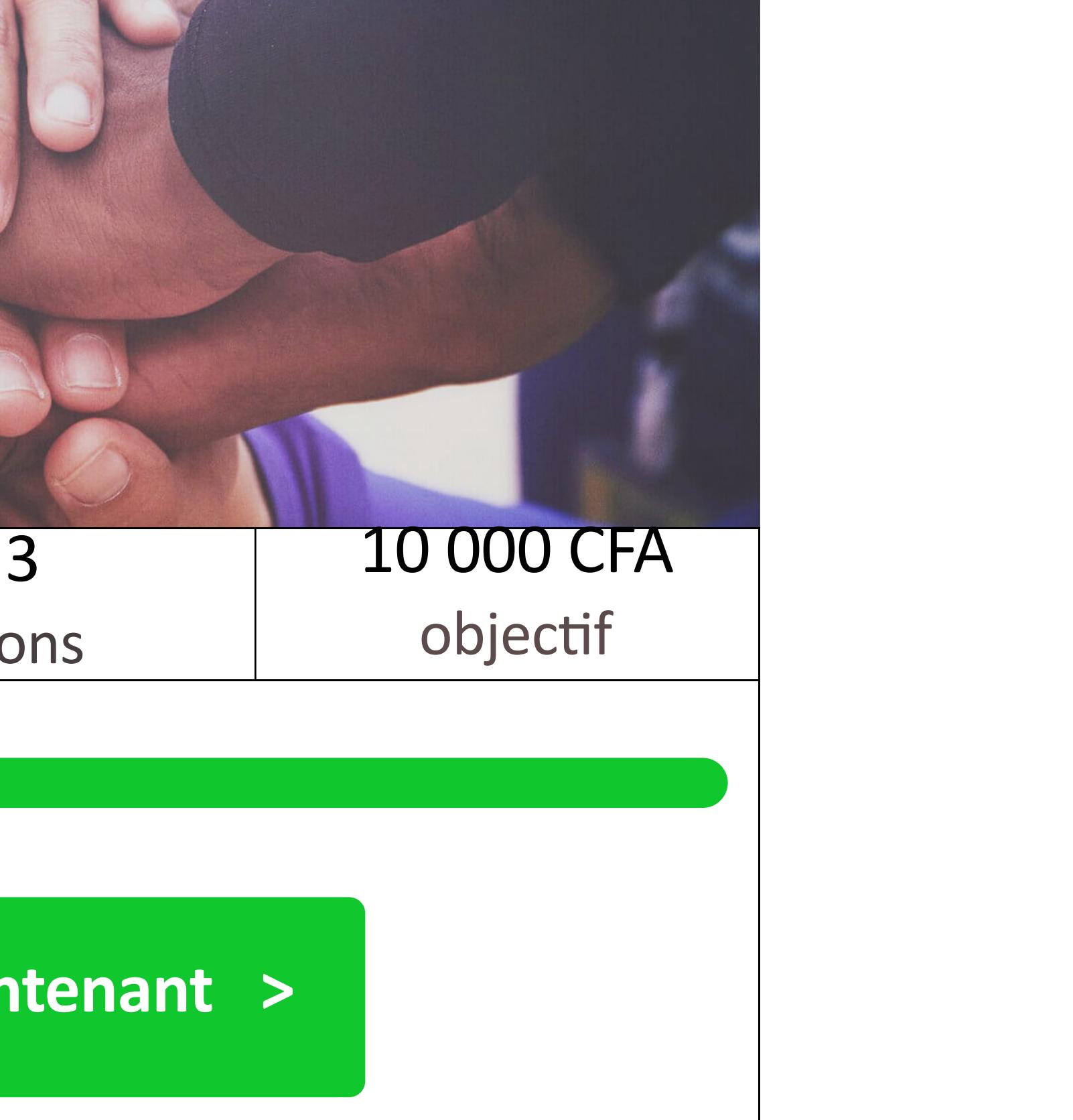
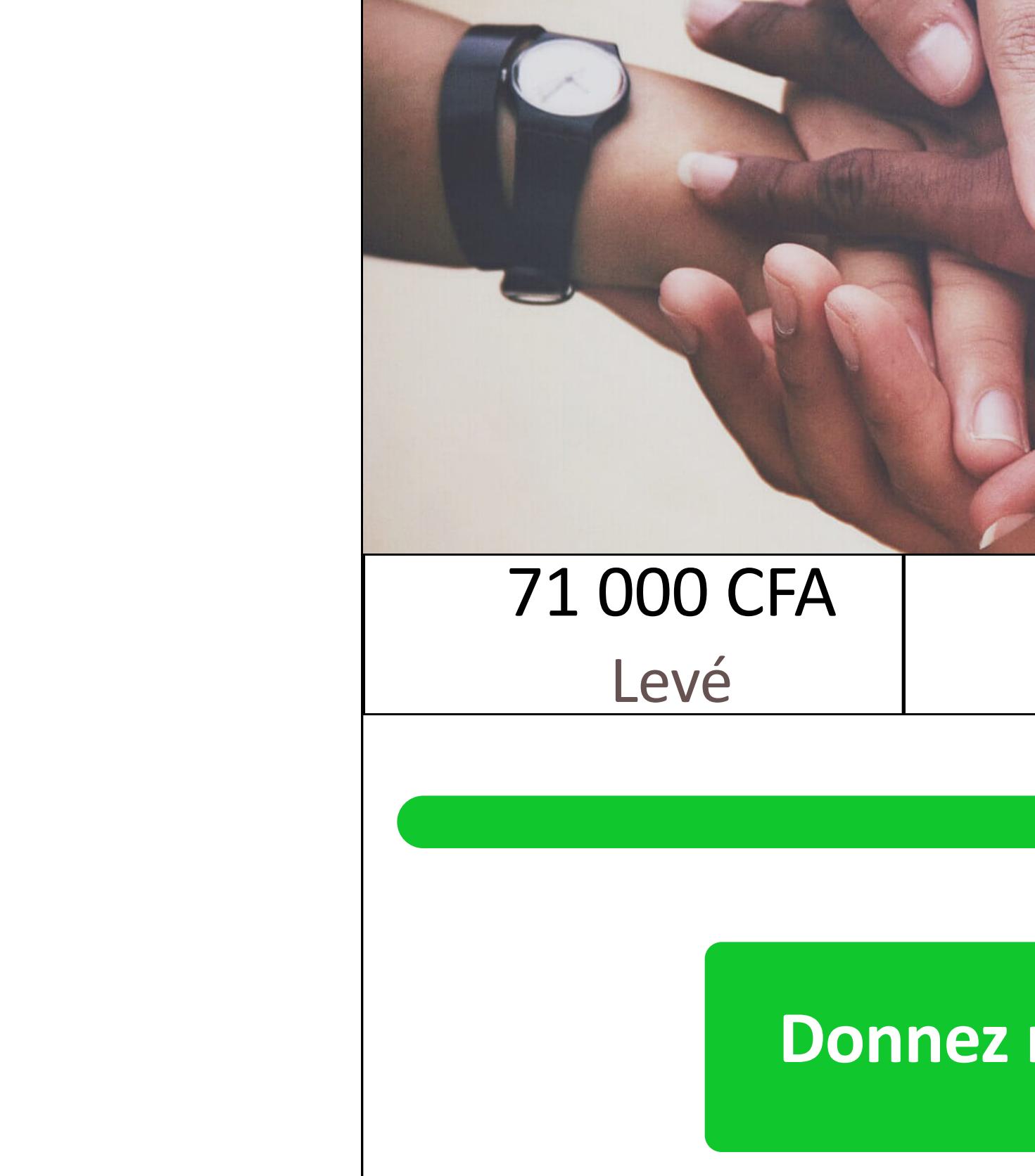
[Déclaration sur la pandémie de COVID](#)

[Déclaration Tanwalbougou](#)

[DECLARATION CRISE SCOLAIRE](#)

[DECLARATION SUITE AUX TUERIES DE SOLHAN](#)

## Actualités

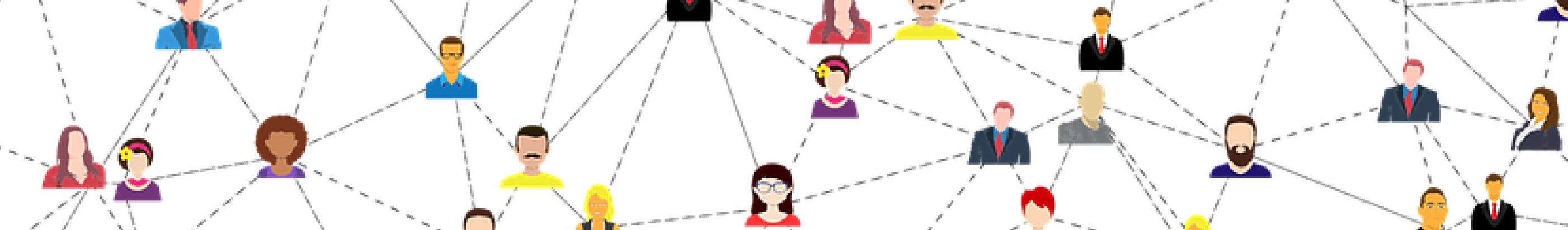


## COMMENT DEVENIR MEMBRE

Toute personne physique qui le désire, peut adhérer au Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP). Pour ce faire, il suffit de contacter le bureau de sa section de base pour accéder aux documents de base du Mouvement (statuts et règlements intérieurs). L'adhésion est effectuée après paiement des frais d'adhésion à hauteur de 1 000 FCFA.

Les frais de cotisation annuelle s'élèvent à 2 000 FCFA pour les travailleurs et à 500 FCFA pour les élèves, les étudiants et les sans-emplois.

NB : La carte de membre et le paiement des cotisations sont des obligations des militantes et militants du Mouvement en plus de la participation aux activités de promotion et de protection des droits humains.



[DEVENIR MEMBRE](#)

## Soutenez notre cause

Aidez notre organisation en faisant un don aujourd'hui!



71 000 CFA Levé 3 dons 10 000 CFA objectif



[Donnez maintenant >](#)



Don sécurisé

## Gouvernance organisationnelle

L'équipe du MBDHP, se compose d'une centaine de personnes assurant diverses responsabilités au sein du conseil exécutif national (CEN), des sections et des sous sections. Cette équipe partagent ensemble la conviction que la jeunesse à un rôle important à jouer dans l'édification d'un Burkina où la dignité humaine est respectée, dont la devise est : "Rigueur et Constance dans la promotion, la protection et la défense des droits de l'Homme".

Le Conseil Exécutif National (CEN) est composé de 11 membres dont :

- Le Président, monsieur Chryzogone ZOUGMORE ;
- Le Secrétaire Général ;
- Le Secrétaire Général adjoint ;
- Le Trésorier Général ;
- Le Trésorier Général adjoint ;
- Le Secrétaire aux affaires extérieures ;
- Le Secrétaire aux affaires extérieures adjoint ;
- Le Secrétaire à l'information et à la communication ;
- Le Secrétaire à l'information et à la communication adjoint ;
- Le Secrétaire à l'organisation ;
- Le Secrétaire à l'organisation adjoint ;

Les militants du MBDHP se réunissent en congrès et en assemblé générale chaque 4 ans.

## Affiliation et partenariat



MBDHP : rigueur et constance dans la promotion, la protection et la défense des droits de l'homme

701, Rue 25 – 09 – SOMGANDE – CITE SOCOGIB – 01 BP 2055, OUAGADOUGOU 01

Tél. : (+226) 25 35 57 71 – E-mail : mbdhpburkina@gmail.com

Copyright © 2023 Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples